L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 3 SEPTEMBRE

FEUILLETON.

LE MARIAGE DE GERARD.

PAR ANDRÉ THEURIET.

(Suite et fin.)

—Et que peut on dire? s'écria Hélène étonnée.

—On prétend, commença-t-il,... mais l'aveu n'était pas commode à faire; il s'arrêta, regarda un moment la charmante figure de la jeune fille, son front intelligent, ses yeux si limpides et si sincères, sa bouche spirituelle, dont les lèvres pures et fermes semblaient n'avoir jamais laissé passer un mensonge. Le pauvre chevalier se sentit de plus en plus embarrassé.—Pardonnez-moi, reprit-il de sa voix la moins rude, si je m'appesantis sur ce sujet délicat; mais je suis venu ici pour parler franchement. On est convaincu à Juvigny que mon fils,—et j'en rougis en vous le disant,—que Gérard n'a pas craint de vous compromettre gravement, et que, si vous avez quitté la ville, c'était pour cacher une faute....

A mesure qu'il parlait, les yeux d'Hélène semblaient s'agrandir démesurément; elle rougit d'abord, puis tout à coup devint très pâle, sa gorge était serrée et ses lèvres blanches frémissaient. Ne pouvant articuler un mot, elle fit un geste pour supplier le chevalier de s'arrêter; puis elle s'assit près de la table, la figure bouleversée et le regard fixe.—Moi!... moi!... murmura-t-elle.

M. de Seigneulles, inquiet, la regardait, et commençait à regretter de lui avoir parlé si rudement. L'ancien garde du corps s'était trouvé plus à l'aise en 1830, en face des barricades, qu'en tête-à-tête avec cette jeune fille abîmée dans sa douleur muette. Il y avait une telle sincérité dans l'exclamation d'Hélène, une telle expression d'honnêteté dans tous ses traits, que le chevalier eut honte d'avoir cru si facilement aux bavardages des gens de Juvigny.—Mademoiselle!... hasarda-t-il timidement.

Hélène tressaillit.—Oh mon père! pauvre père! s'écria-t-elle.—La pensée du désespoir de M. Laheyrard, s'il apprenait cette calomnie, souleva brusquement les flots de douleur qu'elle essayait de comprimer dans son cœur. Sa poitrine se gonfla, ses yeux se mouillèrent, et elle éclata en sanglots. C'était un de ces chagrins naïfs et désordonnés comme en ont les enfants, un orage de larmes qui menaçait de ne plus s'arrêter. M. de Seigneulles se sentait profondément remué par cette scène de désolation. Se souvenant de l'après-midi où il avait été témoin de la tendresse de la jeune fille pour M. Laheyrard, il se rappela combien était touchant l'amour d'Hélène et de son père, et il comprit tout ce qu'il y avait de douloureuse angoisse dans ce cri poussé par Mlle Laheyrard.—Sa première pensée a été pour son père, songea le chevalier, décidément je l'avais mal jugée.—Il se rapprocha d'un air repentant et attendri. Au même instant, la jolie tête blonde d'Hélène, cédant au poids de cette affliction trop lourde, se renversa en arrière, et M. de Seigneulles crut qu'elle allait se trouver mal. Eperdu, ne sachant que faire, l'inflexible chevalier s'agenouilla précipitamment devant la jeune fille, et soudain, courbant son altière tête grise, avec les précautions minutieuses et tendres d'un père pour son enfant malade, il déposa un baiser sur la main de Mlle Laheyrard.

—Pardon! dit-elle à travers ses larmes, ça a été plus fort que moi.... Le coup était si violent et si inattendu! J'ai tout de suite songé au mal que ces méchancetés feraient à mon père.... J'ai donc été bien étourdie pour qu'on ait pu imaginer une pareille chose?... Je vous en prie, monsieur! ne croyez pas que je me sois oubliée à ce point. L'amour de votre fils pour moi a toujours été aussi dévoué que respectueux, je vous le jure, et lui-même vous l'affirmera.... Pourquoi ne vous l'a-t-il pas dit déjà?

—Pourquoi? murmura le chevalier confus, dame! c'est que je n'ai pas laissé parler; je me suis emporté comme une soupe au lait, et je suis parti.... Mais, reprit-il gravement, sa parole est inutile, je vous crois, mademoiselle, et je mets à vos pieds mes plus humbles excuses.

Hélène essuya ses yeux humides, et, s'apercevant tout à coup que le chevalier avait un genou en terre, elle lui tendit la main pour le forcer à se relever.—Vous n'avez pas d'excuses à me faire, monsieur de Seigneulles, c'est moi qui ai à vous demander pardon d'avoir follement troublé votre repos et contrarié vos désirs.

Le chevalier fit un superbe geste d'abnégation.—Il faut être indulgent avec moi, poursuivit-elle en tournant vers lui ses grands yeux, j'ai été si mal élevée!... Quand je suis arrivée à Juvigny, je me figurais que tout m'était permis,—ma mère s'occupait à peine de moi,—et mon père, ajouta-t-elle avec un pâle sourire, n'était pas sévère comme tant d'autres.... Il m'a terriblement gâtée!

—Aussi, vous l'aimez, lui! soupira M. de Seigneulles.

—Oh! oui, et une de mes tristesses de chaque jour, c'est de ne pouvoir plus l'embrasser comme autrefois.

—Patience, vous vous dédommagerez au retour.

Hélène secoua tristement la tête.—Je ne retournerai plus à Juvigny, dit-elle d'une voix ferme.

—A d'autres! s'exclama le chevalier, je vous y forcerai bien.

—Vous, monsieur?... Elle le regardait avec stupéfaction.

—Moi, certainement.... Vous imaginez-vous que je me sois fait cahoter huit heures dans ce maudit chemin de fer uniquement pour venir vous tirer des larmes? Ne comprenez-vous pas pourquoi je suis ici?

La figure d'Hélène s'éclairait peu à peu, et la stupeur y faisait place à une émotion qui n'avait plus rien de pénible.—Mais, monsieur, balbutia-t-elle, je crois,... je ne sais....

—N'aimez vous plus mon fils?

Elle rougissait, et ses lèvres s'agitaient sans trouver une parole.—Ne me répondez pas! s'écria le fougueux chevalier, attendez, je reviens!

Il s'élança hors de la chambre, descendit quatre à quatre l'escalier et alla retrouver Gérard, qui se morfondait en proie à toutes les transes de l'attente.—Suivez-moi! commanda M. de Seigneulles d'un ton impétueux.

Le jeune homme et son père remontèrent lentement l'escalier, au grand ébahissement des pensionnaires curieuses de l'institution Le Mancel. Quand ils furent dans la petite chambre où Hélène, debout et tremblante, se demandait si elle avait rêvé, le chevalier s'inclina respectueusement devant elle:—Mademoiselle, dit-il, j'ai l'honneur de vous demander votre main pour mon fils, Gérard de Seigneulles;—puis, se retournant vers son fils:—Allons, monsieur, ajouta-t-il, baisez la main de votre fiancée.

Il y eut un cri, un double cri de joie dans la petite chambre de la pension. Gérard s'était précipité sur les mains d'Hélène et les couvrait de baisers; le soleil lui-même se mettait de la fête, le brouillard d'octobre s'était déchiré, et un gai rayon clair, passant à travers les rideaux, courait sur les boucles blondes de la jeune fille sur les pétales de la rose épanouie et sur la tête de Gérard, incliné devant celle qu'il aimait. Dans un coin, l'austère chevalier contemplait cette scène d'amour, écoutait le bruit des baisers et sentait un singulier enrouement le prendre à la gorge.... Il vit le moment où les pleurs allaient lui monter aux yeux, et, honteux de cette émotion envahissante, il essaya de la renfoncer dans sa poitrine avec un juron:—Saugrebleu! grommela-t-il.

Cette exclamation fit relever la tête à Hélène; arrachant ses mains aux caresses de Gérard, elle lui montra son père avec un rapide signe des yeux. Le jeune homme comprit, s'élança vers le vieux gentilhomme qu'il serra dans ses bras et pour la première fois une étreinte de véritable et chaude tendresse unit M. de Seigneulles et son fils....

L'émoi fut grand à Juvigny, quand les curieux qui flânaient devant l'Hôtel de la Rose d'Or, attendant l'arrivée de l'omnibus du chemin de fer, en virent descendre un matin Gérard, suivi d'Hélène et du chevalier. M. de Seigneulles, rajeuni de dix ans et se redressant de toute sa hauteur de sa taille, offrit galamment le bras à Hélène; Gérard dont la figure radieuse annonçait le bonheur, se tint à côté de la jeune fille, et tous trois gagnèrent lentement la ville haute par la montée de l'horloge, tandis que les boutiquiers se penchaient sur le pas de leur porte pour les voir passer. L'attitude respectueuse du chevalier et le visage épanoui de Gérard indiquaient assez clairement quel serait le dénouement de toute cette aventure; mais, si quelque esprit fort eût encore conservé des doutes, les mines triomphantes de Mme Laheyrard au lendemain du retour de sa fille auraient suffi pour les dissiper. La femme de l'inspecteur éclatait dans sa peau, tant la vanité l'avait prodigieusement gonflée; elle se soulageait en lâchant la bride à son humeur loquace et se répandait en confidences banales et bruyantes. Par un revirement assez fréquent dans le monde des petites villes, où l'on est fort courtisan du succès, les préventions amassées contre Hélène firent place à un subit engouement. Ce fut à qui protesterait bien haut contre l'absurdité des calomnies publiées sur son compte, et chacun voulait avoir, dès le premier jour, prédit l'heureuse conclusion des amours de Gérard. Magdelinat lui même se flatta d'y avoir aidé. Comme un bonheur ne vient jamais seul, la nouvelle du mariage d'Hélène acheva de triompher des scrupules de Mme Grandfief; elle fit contre fortune bon cœur, agréa Marius pour le mari de Georgette, et de cette façon l'aimable abbé Volland eut la joie de bénir les deux couples l'un après l'autre.

A partir de cette cérémonie, la verve poétique de Marius, qui n'existait qu'à fleur d'épiderme, s'est écaillée rapidement; les dessous bourgeois ont reparu, et l'auteur des *Poèmes orgiaques* est devenu un honnête philistin, faisant ses quatre repas, se couchant tôt et dormant fort bien dans sa gloire. Sous la chaude influence de l'amour d'Hélène et de Gérard, le sombre logis du chevalier s'est aussi métamorphosé; les vieilles maisons où l'on s'aime rajeunissent, et M. de Seigneulles lui-même s'y est senti reverdir; mais le plus surprenant de ces deux joyeux mariages, c'est qu'ils en ont déterminé un troisième auquel on ne s'attendait guère, celui de Finoël. De dépit, le bossu s'est décidé à épouser l'adroite et coquette Reine Lecomte. Depuis lors tout lui réussit, il est fort heureux et il a beaucoup d'enfants.

FIN.

VAPEURS.

La Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression

CAMELIA.

Capitaine Hanover,

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 7 heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les matins, le dimanche et le mercredi soir.

Le CAMELIA ne fera pas des excursions régulières. Il partira tous les dimanches matins à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie et le mercredi à l'arrivée du convoi de 6 heures. Il sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursions du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer très fin marcheur, CAMELIA, Capt. Wm. Hanover, fera régulièrement une excursion le DIMANCHE et le MERCREDI, à Mandeville, Louisburg et Madisonville, à dater de DIMANCHE, 17 mai. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et, le mercredi, à l'arrivée du train de 9 heures du matin. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans le soir du même jour, à temps pour le train de 7 heures et demie. Prix du passage (aller et retour) $1.

COHEN M. SORIA, Agent.

Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union.

13 mai.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. P. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8août—3m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les MARDIS heures P. M., à dater de MARDI, 4 août.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour frêt et passage, s'adresser à

LORD & McPEAKE, Agents.

25 juillet—1m. No. 46 de la rue du Camp.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis 5 h. P M

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Church ville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine
J. B. Schmidt, commis,

Ce bateau laissera la Nlle Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER,

No 106 de la rue de la Commune.

5 août,—1m.

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST. JOHN, capt. Jas. P. McKiroy commis. Allen Jumel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. G. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.

14mai—3m

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

LIZZIE HOPKINS,
Capitaine J. F. Aucoin,
Commis P. A. Charlet.

Pour tous les atterages de la côte jusqu'à Donaldsonville et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

A son retour à la Nouvelle-Orléans ce bateau fera ses voyages les dimanches et mercredis en plein jour.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche et compris, et si l'état des eaux basses du Bayou, le bateau donnera des connaissements avec privilège de transférer son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

B. RIVET,

26 juill—1an No 30 rue Conti

Pour Bayou Goula.

Trois voyages par semaine.

SELMA,

A. DUGAS, capitaine.
A. Meynier, commis.

Commencent son service régulier le 15 octobre prochain.

Jours de départ tous les MARDIS et JEUDIS à midi et tous les DIMANCHES matins à 9 heures. Ses jours de retour à la Nouvelle-Orléans sont les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS en plein jour.

22août

Pour la Côte,—au dessous de la ville.—Départ tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la Station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et fin marcheur, capt. A. F. Janfreau, Commis, J. C. Tremoulet, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS et SAMEDIS, vers trois heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

S. FERNANDEZ & CO.,

11 sept—12m No 126 de la rue Vieille Levée.

Pour la Côte,—au dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDI et SAMEDI à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur

MARY IDA,

capitaine A. J. Ruiz; J. L. Boyd et P. E. Barry, commis;

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans tous les LUNDI et JEUDI de l'après-midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

1 mai—3 m

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stacker.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire
No. 14 rue Union.

24 oct.—72—1 an

ETAT DE LA BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE, DE LA NLLE-ORLÉANS,

A la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 30 juin, 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,310,194 15
Bons des Etats-Unis	1,006,000 00
Autres bons	315,199 41
Propriétés fonc ères	212,397 25
Dépenses courantes et taxes payées	41,149 21
Dû par des agents de rachat et de réserve	551,144 72
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	248,742 52
En caisse	679,19 57
	$4,361,035 84

PASSIF.

Capital	$1,000,000 00
Surplus	200,000 00
Profits et pertes	191,666 56
Dépôts individuels $2,006,436 35	
Dépôts des Etats Unis 2,808 79—2,011,245 14	
Circulation	777,142 00
Dû à des banques et à des banquiers	80,971 14
	$4,361,035 84

A une réunion des directeurs, il a été décidé un dividende de six pour cent, qui provient des bénéfices des six derniers mois, sera payable sur demande à la Nouvelle-Orléans et à New-York, à la banque de MM. Winslow, Lanier & Co., à dater du 6 juillet 1874.

2 juillet—4f P. P. A. LURIA, Caissier.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de St-Louis et de Chicago.

Compagnie du grand chemin de fer de la N. O. de Jackson et du Nord
Compagnie du chemin de fer central du Mississippi.
(consolidées.)

AU PUBLIC

LE TRAIN, D'EXCURSION RÉGULIER DU DIMANCHE MATIN

—DU—

Grand chemin de fer de Jackson

Part de la gare, au pied de la rue Calliope, à 7 heures du matin et il est de retour à 10 heures et demie du soir.

Prix du passage —aller et retour—
(Les billets ne sont bons pour le retour que le jour où ils sont vendus.)

Kenner	$ 50 cents
La Branch	75 "
Frenière	75 "
De Sair	1 00 "
Manchac	1 50 "
Ponchatoula	1 50 "
Hammond	1 50 "
Tickfaw	2 00 "
So. Car Works	2 00 "
Independence	2 00 "
Amite	2 00 "
Arcola	2 50 "
Tangipahoa	2 50 "
Union Landing	2 50 "
Osyka	2 50 "
Carter Hill	2 50 "
Chatawa	2 50 "
Magnolia	2 50 "
Quinns	2 75 "
McComb City	2 75 "
Summit	3 00 "

L'agent donne à la gare, tous les renseignements nécessaires.

E. D. FROST, directeur général,
S. K. CAREY, agent général pour le passage et les billets.

[illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et magnifiques bâtiments de cette ligne laisseront leur quai No. 50, Rivière du Nord:

WASHINGTON, Lachesnez, samedi, 5 sept.
VILLE-DE-PARIS, Durand, samedi, 19 septembre
PEREIRE, Danré, samedi, 3 octobre.
FRANCE, Lemarié, samedi, 17 octobre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $[illegible]; Seconde cabine, $[illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

[illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, 55 Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent, Nouvelle-Orléans.

nov—[illegible]

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour frêt ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à

F. INGATE, agent,
No 24 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

20juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL Ligne d'Etat.

S'il y a des obstacles à la barre ils sont évités par les bateaux allégés.

Tous les steamers de cette ligne sont neufs, solides, construits spécialement pour le commerce de la Nouvelle-Orléans, d'une grande puissance et d'une grande vitesse; ils sont commandés par les marins les plus habiles et les plus prudents. Il y a des chirurgiens et des femmes de chambres expérimentés sur chacun d'eux et on n'y néglige rien pour assurer le confort de tous les passagers.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Sadler.
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Brass.
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux,
STATE OF FLORIDA, 2500 "
STATE OF INDIANA, 2500 "

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe; Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;

Elle donne des connaissements pour Brême, Hambourg, le Hâvre, Anvers, Rotterdam, Glascow et d'autres points bien connus.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

STATE OF MINNESOTA,

partira de son quai, poteau 23, Troisième district; vis à vis du Liverpool Bonded warehouse, le SAMEDI, — 1874.

N. B.—Les steamers de cette ligne partent aux jours indiqués.

Prix du passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessus mentionnés:

	Salon.	Inter.	Ent.
Liverpool, Glascow, Belfast, Queenstown, Londonderry.	$125	$80	$[illegible]
Le Havre, Hambourg, Anvers, Rotterdam	135	80	50
Paris, Brême, Manheim, Norvège, Suède, Danemark	145	80	55

De la Nouvelle-Orléans à Glascow, Belfast via New York (par chemin de fer tout le temps de la N.-O. à N. Y.)

Les voyageurs partiront de la Nouvelle-Orléans du pied de la rue du Canal, à 4 heures de l'après-midi, le SAMEDI, 5 sept. et prendront à New York, le steamer "state of Indiana," qui part de New-York, le MERCREDI, 9 septembre à midi.

N. B.—Les voyageurs qui prendront cette route éviteront les désagréments, les frais et le retard à New York.

Prix du passage (y compris le billet de chemin de fer pour New York) à

	Salon.	2e cabines.	Entr't.
Belfast, Glascow	$115		
Liverpool, Londonderry.	120	$70	$35

La compagnie vend, à bas prix, des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande et de l'Europe;

Des billets—bons pour douze mois—de la Nouvelle-Orléans à Liverpool—aller et retour—à $200 le billet; pour Liverpool, directement, via New York et vice versa—aller et retour—à $[illegible] le billet.

Les prix sont basés sur la monnaie courante des Etats-Unis. Moitié prix pour les enfants âgés de deux à douze ans.

A. K. MILLER & CO., Agents,
Au No 29 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

6juillet—1 an

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

Départ:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Frankfurt	22 sept.	31 oct.
Strassburg	6 oct.	8 nov.
Koeln	20 "	22 "
Hannover	3 nov.	6 déc.
Gen. Werder	17 "	20 "
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Strassburg	15 "	17 "
Koeln	29 "	31 "

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres $[illegible] en or.
Entrepont [illegible]

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres $150 en or.
Entrepont [illegible]

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres $[illegible] en or.
Entrepont [illegible]

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 août—1 an Au No 42 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie:

Germania, Capt. Winzen,
Vandalia, Capt. Fanses,
Saxonia, Capt. Nielsen.
—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
"Vandalia."			
Janv. 21	Fév. 2	Fév. 6?	Mars 11/74
"Germania"			
Mars 14	Mars 17	Mars 21	Avril 22

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, ou à Hambourg:

Première Cabine, $[illegible]—Entrepont, $[illegible].

Du Havre, de Hambourg, de Southampton, à la Havane ou à la Nlle-Orléans:

Première Cabine, $[illegible]—Entrepont, $[illegible].

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux consignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Hâvre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'en lieux de destination pour du frêt expédié de Galveston ou de la Mobile et en transbordement sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CIE.,
Agents-Généraux,
[illegible] Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS,
Agents-Généraux de Passage,
61, Broadway, New York.

F. BROMBERG, Mobile,
Agents pour le Passage. [illegible]

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer

KNICKERBOCKER,

Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 5 septembre, à 8 h. M. M.

Passage .... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

mai—1an Rue Canal[illegible] No [illegible].

Compagnie d'Assurance Hope.

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

INCORPORÉE EN AVRIL 1857.

Bureau, No 21, rue du Camp.

Capital payé	$350,000 00
MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS	$330,321 00
Actif	$75,000

La Compagnie assure contre les risques du Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés les privilèges de choisir entre une remise au comptant sur leurs primes, ou une participation dans les profits.

[illegible]

Les pertes sont réglées promptement et généreusement.

H. PEYCHAUD, Président.
[illegible], Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

[illegible]

On and after May 21, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows:
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
COAST ACCOMMODATION TRAIN, DAILY (except Sunday) at 3.15 p. m.
Through night express daily, at 4 p. m.
Arrive:
Coast Accommodation (daily except Sunday) at 9.00 a. m.
Express and Mail daily at 3 p. m.
Through night Express, daily at 11 p. m.
The 4 p. m. express train will stop only at regular telegraph stations between Bay city and New Orleans.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charleston.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

H. P. SHUTE,
General Passenger Agent.

S. H. SCRANTON,
General Superintendent. [illegible]

LIGNE DE MOBILE.

[illegible]

A partir du 21 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 h. a. m.
TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAINS, (tous les jours, excepté le dimanche) à 3.15 p. m.
Express de nuit tous les jours à 4 heures p. m.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans
Le train d'agrément (tous les jours, excepté le dimanche) à 9.00 a. m.
Express et malle, tous les jours, à 3 h. P. M.
Express de nuit, tous les jours à 11 h. p. m.
Le train express de 4 h. p. m., ne s'arrêtera qu'aux stations télégraphiques régulières entre la Nlle Orléans et Ocean Springs.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charleston.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

H. P. SHUTE,
Agent-Général pour les passages.

S. H. SCRANTON,
Surintendant-Général. [illegible]

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7.05 A. M.	Express	10.30 P. M.
Malle	5.00 P. M.	Malle	5.05 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 20 avril[illegible]

[illegible]

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co.
(Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.05 A. M.	Express	10.30 P. M.
Mail	5.00 P. M.	Mail	5.05 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of Sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. april [illegible]

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.......15 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
7½ " "		8 " "	
9 " "		10 " "	
10½ " "		11 " "	
Midi		11½ " "	
1 " P. M.		2½ " P. M.	
2 " "		3½ " "	
3 " "		4½ " "	
4 " "		5½ " "	
5 " "		6½ " "	
6 " "		7½ " "	
7 " "		8½ " "	
8 " "		9½ " "	
9 " "		10½ " "	
10 " "			

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après midi. Un train part de la ville tous les dimanches matin à 4 heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON,
Surintendant-général.

9avril—[illegible]

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya, et le Têche, au-delà de Brashear, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 3 heures.

2mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1873.

Sur les risques d'incendie	$414,863 36	
Sur les risques de mer	161,180 83	
Sur les risques de rivières	62,874 80	
Total des primes		$[illegible] 94
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873	$125,[illegible] 98	
En moins—Primes remboursées	11,776 86	
		$137,[illegible] 51
Montant net des primes		$[illegible] 43
Réassurances	$ [illegible]	
Pertes par le feu $[illegible]		
Pertes sur mer [illegible]		
Pertes sur rivières	9,774 71	
		$[illegible] 04
Dépenses, taxes, etc., intérêt	17,[illegible]	
Commissions des affaires d'agences	7,[illegible]	
Réfaction (rebate) aux assurés	[illegible]	
Intérêt semi-annuel sur le capital—		
Cinq pour cent payé en août 1873	$25,000 00	
Cinq pour cent payable en février 1874	25,000 00	
	50,000 00	
		[illegible]
Réservé pour réclamations non réglées		$ [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ [illegible]
Billets à recevoir, pour primes	[illegible]
Bonds de la ville et autres bonds	[illegible]
Actions de la Compagnie du gaz et autres	[illegible]
Billets en garantie et billets hypothécaires	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Comptes en suspens	[illegible]
Primes d'agence pour décembre	[illegible]
Mandats	[illegible]
Succursale	[illegible]
Louisiana Cotton Factory	[illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp	[illegible]
Autres propriétés foncières	[illegible]
Dû par des Compagnies d'assurance	[illegible]
	$[illegible]
Dépréciation	[illegible]
Valeur sur le marché, au comptant	$[illegible]

PASSIF.

Capital	$[illegible]
Risques non expirés	[illegible]
Intérêt sur le capital, dû en février	[illegible]
Intérêts et dividendes non collectés	11,115 13
Effets à payer	1,716
Réclamations non réglées	[illegible]
Réserve de 2 p.c. pour cent sur les pertes	[illegible]
	$[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 5 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public.
Au No 149 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payne,
M. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	M. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

18 jan—1 an

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $16 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préalablement fixé de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux règlements de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur risques feu		$[illegible] 64
Sur risques de mer		[illegible]
Sur risques de rivières		[illegible]
Total des primes		[illegible]
En moins—primes non expirées		[illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874		[illegible]
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Taxes, dépenses, intérêts	[illegible]	
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes	[illegible]	
Réservé pour pertes non encore réglées	[illegible]	[illegible]
Bénéfices		[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$[illegible]
Bonds de la ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèques	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bonds de l'Etat	[illegible]
Actions d'assurance	[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp.	[illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press	[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	[illegible]
Bonds hypothécaires du Turners Association	[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 3 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public.
Au No 149 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	D. Mc Coard,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
L. F. Generes,	S. L. Boll,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez	

9 juin[illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. KIMEN BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$[illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.	
	$[illegible]
	[illegible]
Total de l'Actif	$[illegible]

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz, Louis Schneider
A. Kimen Bader,	Jos. Keller, W. E. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal, R. Sieg,
	E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Hicks, S. L. Hootin,
J. N. Schwarz,	Chas Engsfeld, Fr. Grabau,
Louis Schwarz,	M. Frank, F. Richard,
E. Weisemback,	H. R. Gogreve, F. Bader,
B. Wildermann	[illegible]

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL. Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874 ... $[illegible]

Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques maritimes	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques maritimes	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
Moins cent remis aux as[illegible]	7,374 04	
Taxes	7,[illegible] 77	
Réassurances	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Primes retournées	[illegible]	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	[illegible]	[illegible]
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		$[illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	[illegible]
Prêts sur gages	[illegible]
Effets pour primes à courte échéance	[illegible]
Actions de banque et autres actions	[illegible]
Biens fonciers	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En banque	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 19 mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public
19 mai—1m No. 149, rue Gravier

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.

TROISIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1874.

Sur risques d'incendie	[illegible]	
" de rivières	[illegible]	
" de mer	[illegible]	
Total des primes	$[illegible]	
En plus risques non expirés pour 1873	[illegible]	
	[illegible]	
En moins, primes remboursées	[illegible]	
Montant net des primes reçues	$[illegible]	
Pertes payées dans la même période:		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
" de rivières	[illegible]	
" de mer	[illegible]	
Réfaction (rebate)	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Impressions, annonces, fournitures de bureau	[illegible]	
Dépenses, etc, intérêt en moins	[illegible]	
Réservé pour les risques non expirés de 74	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets de capital	$[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Effets à recevoir à courte échéance	[illegible]
Meubles et installations de bureau	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANIER, Secrétaire.

Signé sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans ce [illegible] jour de juillet 1874.

ARL. DORIOCOURT,
Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1874.—Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé est déclaré et porté par crédit des billets d'actions (stock notes). également qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1874 sera payé à dater du dixième jour du mois d'août 1874.

DIRECTEURS:

R M Davis	Jos Davis
A Socola	M Marvin
J Miusi	David Hughes
Ernest Pragst	J F Rabe
N A Lisnbias	M Sancho
B Saloy	H Miessel
J Gamboia	B Puentes
J E Girardeau	R [illegible]
V Battaden	J [illegible]
J B Gelert	F [illegible]
A Huber	M [illegible]

[illegible]

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL — DE LA — Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

[illegible] Mai 1874.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes des rivières	[illegible]	$[illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		$[illegible]
Pertes payées et évaluées:		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de mer	33,077 38	
Sur risques de rivières	[illegible]	$[illegible]
Taxes, escompte au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escomptes, etc.	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir	$[illegible]
Prêts sur bons et hypothèques	[illegible]
Prêts sur actions, sur dépôts	[illegible]
En caisse	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres	[illegible]
Réassurance en voie de recouvrement	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, le [illegible] mai 1874.

W. H. EVANS,
Deuxième Juge de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quarantième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 20 juin prochain, aux assurés qui y ont droit.

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams,	Saml B. Newman,
Saml H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
F. M. Ziegler,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Bernheimer,	Jno. B. Wolfe,
R. R. Foot,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jno. B. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart	Joseph Stone.

[illegible]

Premier état annuel — DE — L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Au No. 150 de la rue du Canal.
Le 10 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes de rivières	1,113 6	
Total des primes		$[illegible]
En moins—primes non expirées		[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ [illegible]	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	[illegible]	[illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées		$[illegible]

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $[illegible]	$[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	[illegible]
Prêts garantis par des actions	[illegible]
Actions appartenant à la compagnie	[illegible]
Bons des Etats-Unis	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Billets sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Effets à recevoir pour primes	[illegible]
Dans le coffre de la banque et dans les mains du trésorier	[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	[illegible]
Capital souscrit, en voie de règlement	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital, [illegible] actions, de $100, souscrites et [illegible]	$[illegible]
Montant réservé pour garantir entièrement tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non gagnées	[illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	[illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées	[illegible]
Balance non payée	[illegible]
	$[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] janvier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public.
Au No. [illegible] de la rue [illegible].

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 mai 1874.

Montant reçu de membres assurés sur décès	$[illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes	[illegible]
Montant au crédit des profits et pertes	[illegible]
	$[illegible]
Montant payé sur [illegible] décès	$[illegible]
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires	[illegible]
	[illegible]

PASSIF.

Polices Classe "A."	$[illegible]
Polices Classe "B."	[illegible]

ACTIF.

En caisse	$[illegible]
Décès payés "non réclamés"	[illegible]
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	[illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne	[illegible]
Banque d'Amérique	[illegible]
Banque Nationale Mutuelle	[illegible]
Dû sur assessments en voie de recouvrement	[illegible]
Meubles de Bureau	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
	$[illegible]

[illegible] MARKS, Président.

L. A. FOURNIER,
Trésorier.

[illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 février '74.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$[illegible]
Tiré en delà des dépôts	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	[illegible]
Local de la banque	[illegible]
Autres Propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Dépenses Courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales	[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets Legal Tender	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Change	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Circulation Nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts Individuels	[illegible]
Chèques Certifiés	[illegible]
Dû à des Banques Nationales	[illegible]
Dû à des Banques d'Etat et à des Banquiers	[illegible]
	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le document qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce [illegible] Mars 1874.

JULES MOREY, N. P.

Correct—

[illegible]
[illegible]
A. W. [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ .... $[illegible]

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.
Année 1873.

Montant des primes de l'année	$[illegible]
En moins—risques non expirés et primes remboursées	[illegible]
Montant net des primes	$[illegible]
Escompte et intérêts	[illegible]
	$[illegible]
Pertes payées, Réassurances et pertes non réglées	$[illegible] 77
Dépenses générales et taxes	[illegible]
Réserve et dividende sur actions	[illegible]
	$[illegible]
Bénéfice net	$[illegible]

ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:

Bons, actions, prêts et billets à recevoir	$[illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $[illegible] primes du montant net des primes de [illegible], et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le [illegible] décembre 1873.

JAMES I. DAY,
Président.

HORACE CARPENTER,
Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	S. M. BAYLY,
R. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
B. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à ses bureaux, No 62 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

[illegible]

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL — DU — Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$[illegible]	
Primes sur les Risques de rivières	[illegible]	
Primes sur les Risques de mer	[illegible]	
Moins les primes rendues	[illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	[illegible]	[illegible]
Primes nettes pour l'année 1873		$[illegible]
Déficit pour l'année 1873		[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées durant la même période:		
Sur les Risques de feu	$[illegible]	
Sur les Risques de rivières	[illegible]	
Sur les Risques de mer	[illegible]	
Réassurances		[illegible]
Taxes	[illegible]	
Réfaction au lieu de scrip	[illegible]	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	[illegible]	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	[illegible]	
	[illegible]	
Moins escompte et intérêts	[illegible]	[illegible]
Pertes non réglées		$[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$[illegible]	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	[illegible]	
Effets à recevoir sur Primes	[illegible]	$[illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement	[illegible]	
Propriété foncière	[illegible]	
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	[illegible]	
Actions de Banques	[illegible]	
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	[illegible]	
Actions de Harbor Protection Company	[illegible]	
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	[illegible]	
Bons I. O. des O. F. Hall Association	[illegible]	
Actions de Compagnie d'assurance	[illegible]	
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	[illegible]	
Compte suspendu de Bons et d'Actions	[illegible]	

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce [illegible] jour de janvier, A. D. 1874, comme l'atteste ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
Notaire Public.

27 janv—1m

ETAT — DE — L'Atlas Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

150........ RUE DU CANAL.

BUREAUX DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY,
No 150 de la rue du Canal,
Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant:

Prêt garanti par hypothèque, première hypothèque sur propriétés foncières non grevées, valant $[illegible]	$[illegible]
Prêts garantis par actions	[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la Compagnie	[illegible]
Actions appartenant à la Compagnie	[illegible]
Bons 5-20 des Etats-Unis	[illegible]
Billets sur demande portant 8 pour cent d'intérêts	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Stock notes et responsables	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Intérêts	[illegible]
Mobilier de bureau, coffre-fort et autres items	[illegible]
Montant au State National Bank	[illegible]
Montant entre les mains du Trésorier	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF:

Réassurance, fonds de primes	$[illegible]
Billets escomptés non payés	[illegible]
	$[illegible]
Actif net	$[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
D. H. TAYLOR, Secrétaire.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 17 juillet, A. D. 1873.

J. G. EUSTIS, Notaire Public.

Officiers:

Wm. H. Stevenson, Président.
D. H. Taylor, Secrétaire.
[illegible], Trésorier.
[illegible], Vérificateur.

Directeurs:

[illegible], Nouvelle-Orléans.
[illegible]

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS:

ARISTIDE GERARD	Président
EMILE DEBUYS	Vice-Président
[illegible] HALPHEN	Secrétaire
[illegible] LAUVE	Trésorier

BUREAU DES DIRECTEURS:

[illegible]

COMITÉS:

[illegible]

BUREAU DE L'ASSOCIATION:

[illegible]

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874:

Incendies	$[illegible]	
Mer	[illegible]	
Rivières	[illegible]	
		$[illegible]
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873		[illegible]
		[illegible]
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874		[illegible]
		$[illegible]
Payé, pertes par l'incendie	[illegible]	
Payé, pertes sur mer	[illegible]	
Payé, pertes sur les rivières	[illegible]	
Payé, réfaction (rebate)	[illegible]	
Payé, réassurances	[illegible]	
Payé, primes remboursées	[illegible]	
Payé, taxes	[illegible]	
Payé, dépenses ...	[illegible]	
Payé, loyer	[illegible]	
Payé, dépenses, salaires, etc	[illegible]	
Payé, dividende	[illegible]	
	[illegible]	
En moins, profits et pertes et intérêts	[illegible]	
		[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir	$[illegible]
Meubles	[illegible]
Actions Harbor Boat	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Billets en voie de recouvrement, net	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce [illegible] avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes de rivières	[illegible]	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	[illegible]	
Total		$[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
		$[illegible]
En moins,		
Réfaction (rebate), 25 pour cent	$[illegible]	
Réassurance	[illegible]	
Dépenses, taxes, licence, intérêt	[illegible]	
Réservé pour pertes non réglées	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Actions bons, actions, etc., de banque compagnies d'assurance, etc.	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Billets d'actions (stock notes)	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 29 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé	10 pour cent.
Dividende sur le crédit	5
Dividende sur primes remboursées	15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, [illegible] octobre prochain.

DIRECTEURS.

G. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Allen,	J. L. Ross,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
G. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullen,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson,
Louis J. Dolma,	Frederick Wing,
J. A. Dunnica,	C. W. Wood,
Fred. Ernest,	Louis A. Wiltz,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman.

[illegible]

Sun Mutual Insurance Company.

Capital Payé................ $500,000

Dividendes payés sur les actions—Dix pour cent.

Dividendes sur primes participantes—payables au comptant.

—EXTRAIT DE L'ETAT—
ANNUEL DE 1873.

Montant net des primes	$[illegible]
Escompte et intérêts	[illegible]
Pertes, dépenses, taxes, etc	[illegible]
Réserves et dividende sur le capital	[illegible]
Bénéfice net	$[illegible]
Actif évalué aux taux du marché:	
Actions, Bons, Prêts et effets à recevoir	$[illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement	$[illegible]

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle promptement les pertes aux conditions les plus libérales, à ses bureaux No. 62 de la rue du Camp, coin Commercial Place.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

- DIRECTEURS POUR 1874 -

JNO. G. GAINES,	JAMES BYRNES,
E. J. HART,	J. L. HARRIS,
HENRY RENSHAW,	LIONEL C. LEVY,
HUGH WILSON,	W. B. SCHMIDT,
R. BISCOE,	RICHARD FLOWER,
I. N. MARKS,	J. WEIS,
CHAS. MACREADY,	B. W. TAYLOR,
W. E. SEYMOUR,	J. C. MORRIS,
JAMES I. DAY,	L. ALCUS,
GEO. JONAS,	R. T. TORIAN,
EMORY CLAPP,	SCOTT McGEHEE,
S. M. BAYLY.	I. L. HAAS.

RAPPORT SUR L'ETAT — DE LA — Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLÉANS,

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires, le Vendredi, 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$[illegible]
Tiré en trop	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Local de la Banque	[illegible]
Autres propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis et or	[illegible]
Bons, comptant	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets, legal tenders	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Echange	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Circulation de banque nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû à des banques nationales	[illegible]
Dû à d'autres banques et banquiers	[illegible]
Billets escomptés	[illegible]
	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que le ci-dessus tableau qui précède est exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Correct—Témoins:

ALF. MOULTON,
A. T. BOYD,
CHAS. E. SLAYBACK.
} Directeurs.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS.

DIX-[illegible] ETAT ANNUEL.

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

CAPITAL .... $[illegible]

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874:

Primes d'incendie	$[illegible]
Primes sur les rivières	[illegible]
Primes maritimes	[illegible]
	[illegible]
En moins, primes remboursées	[illegible]
	$[illegible]

Pertes payées dans l'année—

Pertes par l'incendie	$[illegible]
Pertes sur les rivières	[illegible]
Pertes sur mer	[illegible]
	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Loyer	[illegible]
Taxes	[illegible]
Réfaction (rebate)	[illegible]
Dépenses, commissions et intérêts	[illegible]
Réserve pour risques non terminés	[illegible]
Réserve pour réclamations non réglées	[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit:

Prêts garantis	$[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	[illegible]
Billets à recevoir pour primes	[illegible]
Actions, bons et autres obligations	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi et conseiller pour du [illegible] avril 1874.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

DIRECTEURS.

L. F. GENERES,	J. J. FERNANDEZ,
W. B. SCHMIDT,	ED. BURKE,
J. BAYLE,	A. CHIAPELLA,
A. BOSSIERCAU,	V. MAIGNAN,
	E. SALOY.

HUITIEME ETAT ANNUEL — DU — FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. [illegible] de la rue Carondelet.
Nlle-Orléans, [illegible] mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874:—Savoir:

PRIMES DE L'ANNÉE.

Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	$[illegible] 12
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1874	$[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	$[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]

PERTES PAYÉES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$[illegible] 14	
Sur risques de rivières	121,[illegible] 13	
Sur risques de mer	[illegible]	$[illegible]
Réassurances	[illegible]	
Réfaction (rebate)	[illegible]	
Taxes d'Etat et licence	[illegible]	

DÉPENSES BRUTES.

Salaires, loyer...	$[illegible]
Agences	[illegible]
Profits et Pertes	[illegible]
Balance	[illegible]
En plus—	
Escompte, intérêt, épargne	$[illegible]
En moins—	
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé	[illegible]
	[illegible]
Bénéfice net	$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Effets à recevoir, prêts sur garanties	[illegible]
Effets à recevoir à courte échéance	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Actions de chemins de fer	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Bons de la Grand' Loge maçonnique de la Louisiane	[illegible]
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	[illegible]
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	[illegible]
Immeubles	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le [illegible] du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant [illegible] des primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Mosse Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck,
John I. Noble,	E. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Jos. W. Carroll,
Samuel E. Moore,	A. Baldwin,
J. J. Warren,	A. H. May
R. T. Buckner,	S. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen,	W. C. Raymond,
W. G. Pike,	James S. Pratt,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd,
	Joseph McElroy

Second Etat de Situation — DE LA — COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$[illegible]	
Sur risques de rivière	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Total des primes	$[illegible]	
Moins primes rendues	[illegible] 77	
Primes acquises		$[illegible]
Pertes—Perte par le feu	$[illegible]	
Pertes sur mer	[illegible]	
Pertes sur rivières	[illegible]	$[illegible]
Réassurances	[illegible]	
Réfactions (rebate)	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Dépenses, et profits et pertes	[illegible]	[illegible]
Réservé pour risques non terminés		[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock Notes	$[illegible]
Comptant	[illegible]
Comptes en voie de collection	[illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Stocks et Bons	[illegible]
Installation de bureaux et meubles	[illegible]
En moins d'agences, Billets, etc.	[illegible]
	$[illegible]
Moins montant des profits et dividendes	[illegible]

Copie correcte extraite des livres de la Compagnie.

E. [illegible]CHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, le [illegible] jour [illegible] 1874.

[illegible] BOUNY, Notaire Public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	[illegible]	G. F. [illegible]
A. Terrieux,	[illegible]	G. J. [illegible]
A. M. Perrier,	[illegible]	T. L. [illegible]
E. Rath,	[illegible]	M. [illegible]
A. Hiroch,	[illegible]	O. [illegible]
H. Kern,	[illegible]	A. [illegible]
H. Beer	[illegible]	E. [illegible]
J. B. Camors,	[illegible]	H. [illegible]
J. A. Poet,	[illegible]	[illegible]

DONATIEN AUGUSTIN, Registrar in Bankruptcy,

Office [illegible] building, [illegible] U. S. [illegible]

[illegible]